

# PROCES VERBAL



COMMISSION

DEPARTEMENTALE  
LITIGES ET CONTENTIEUX

REUNION DU LUNDI 03 AVRIL 2023

Présidence : M. Pascal ROTON

Présents : MM Jacky FRAN CART – Guy MARCY - Patrick CHAUVIN -

---

\*L'ordre du jour appelle à l'étude le dossier en cour.

Match n° 53068.1 Coupe Chauvin Lesoeurs  
REIMS NEUVILLETTE JAMIN 2 - FAGNIERES ES 2

Réclamation d'après-match déposée à l'encontre de REIMS NEUVILLETTE 2 par le secrétaire de FAGNIERES ES le lundi 27 février 2023 à 17h49 sur la qualification et la participation des joueurs inscrits sur la feuille de match et ayant participé à cette rencontre pour les motifs suivants :

- Certains des joueurs inscrits et ayant participé à la rencontre de coupe CHAUVIN LESOEURS du 26/02/2023 ont participé à la dernière rencontre de l'équipe supérieure ( match du 11/12/2022 en R3 Reims Neuville – Douzy qui vive ) , celle-ci étant au repos ce jour et ce week-end, ils ne sont par conséquent pas autorisés à participer à cette rencontre.
- L'équipe de Reims Neuville 2 comporte plus de 6 joueurs mutés, ce qui est supérieur à ce qui est autorisé par les règlement (6 maxi) .
- De plus l'équipe de Reims Neuville 2 comporte plus 2 joueurs mutés hors période, ce qui est supérieur à ce qui est autorisé par les règlements ( 2 mutés maxi hors période ).

La commission,

Pris connaissance de la réclamation d'après- match pour la dire recevable en la forme.

Jugeant en 1<sup>er</sup> ressort

Après enquête auprès du service licences il s'avère que le club de Reims Neuville est en règle pour les 3 motifs cités.

Par ces motifs

Décide de rejeter les réserves comme non fondées et d'homologuer les délais d'appel écoulés le résultat acquis sur le terrain,

Reims Neuville 2 (1 but) – Fagnières ES 2 ( 0 but)

Reims Neuville qualifiée pour le tour suivant

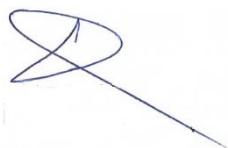
Droit administratif de 40 euros au débit du club de Fagnières,

**PROCEDURE D'APPEL**

Ces décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Supérieure d'Appel (configuration sportive) du District Marne (article 190 des RG de la FFF) dans un délai de 2 jours francs (règlement de coupes seniors) à compter du lendemain de leur publication sur le site internet du District Marne (<http://marne.fff.fr>).

**Le Président**

**Pascal ROTON**



**Le Secrétaire**

**Jacky FRAN CART**

